

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance du 26.05.2010 - N° : 3 / 2010

Présidence	Antoine Ruppen
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente de Lentigny
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:41

Scrutatrices : Mme Sandra Devaud
Mme Doris Kalberer

Présences: 51 citoyennes et citoyens

Excusés: Mmes Claudine Aubonney, Anne-Marie Bellot, Catherine Coral, Sandrine Eltschinger et Liselotte Jenny et MM. Gilles Aubonney, Paul Bellot, Charles Brönnimann, René Jenny, Laurent Monneron, Bertrand Morel et Antoine Rochat

Invités : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine (de 20h45 à 22h15)
M. Olivier Wyser, quotidien " La Liberté "

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 18 du 7 mai 2010, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par le syndic. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, le président déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Le président salue les citoyennes et les citoyens. Il donne la parole à l'Assemblée.

M. Raphaël Devaud signale l'erreur qu'il a constatée sur la convocation à la présente assemblée : le procès-verbal que l'Assemblée est invitée à approuver est celui du 16 décembre 2009 et non pas celui du 27 mai 2009. **Le président** remercie M. Devaud pour sa remarque. La parole n'est plus demandée.

3.1. Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2009**
(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale)

3. **Comptes 2009** (disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapports de l'organe de contrôle et de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. **Décision suite à l'enquête administrative présentée par Monsieur le Préfet**
5. **Election d'un membre à la commission des naturalisations**
6. **Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français**
7. **Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**
8. **Divers**

3.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

Le président salue **M. Sylvain Kalberer**, nouveau citoyen, et le remercie de sa présence et de son intérêt pour les affaires communales. Il est accueilli par de chaleureux applaudissements et reçoit un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses ".

3.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2009

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

3.4. Comptes annuels

Point 3 - Approbation des comptes 2009

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Le président passe en revue les comptes détaillés, qui présentent un excédent de recettes de CHF 5'032.25 après amortissements supplémentaires et attributions aux réserves. Le conseil communal fournit les explications pour toutes les différences manifestes entre les montants du budget et des comptes. A la fin de chaque chapitre, la parole est donnée à l'Assemblée.

Le président explique que le conseil communal a rencontré des problèmes avec le bureau d'ingénieur conseil avec lequel il travaillait. Par conséquent, certaines factures que le bureau en question a adressées à la commune vont encore être rediscutées. **M. Dominique Romanens** demande sur quel montant porte le litige. **Mme Beatrix Guillet, conseillère communale**, répond qu'il est estimé à environ CHF 2'500.-.

Compte des investissements

Le président présente le compte des investissements 2009.

La parole n'est pas demandée.

Utilisation du bénéfice

Le Conseil communal propose de ventiler le bénéfice en faveur d'investissements futurs ou déjà autorisés :

- Réfection des routes en 2009 : amortissement supplémentaire de CHF 235'240.20
- Attribution à la réserve bâtiments CHF 110'000.-
- Attribution à la réserve d'Investissements : CHF 110'000.-
- Dissolution de la réserve " route de la Tourbière " de CHF 20'254.- et affectation de ce même montant à l'amortissement de la réfection de la route " Le Chêne - Onnens " tel que cela avait été souhaité lors de la constitution de cette réserve. Cette opération n'influence en rien le résultat des comptes 2009.

A la suite de ces opérations, **le bénéfice de l'exercice 2009 se monte à CHF 5'032.25.**

3.2. Rapports de l'organe de contrôle et de la commission financière

M. Laurent Yerly, membre de la commission financière, excuse l'absence de trois membres de la commission financière; il donne lecture du rapport de la commission financière :

" Les comptes de l'exercice 2009 ont été révisés par la société MGI Group Fiduciaire SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée de commune et en application de la loi sur les communes.

La législation sur les communes demande à ce que la commission financière prenne position sur le rapport de l'organe de révision.

1. Avis de la Commission financière sur la révision des comptes 2009

La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par la Service des communes, dans le respect des prescriptions légales.

La Commission financière a pris connaissance du rapport de révision. Ce rapport ne relève pas d'élément particulier ; il constate que la comptabilité et les comptes annuels ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose ainsi d'approuver sans réserve les comptes.

2. Appréciation du résultat de l'exercice 2009

Le résultat des comptes 2009 est largement positif, en raison d'une part, de rentrées fiscales supérieures aux attentes, et d'autre part, de charges moins importantes que prévues dans différents domaines de tâches.

Les revenus fiscaux sont supérieurs de près de 400'000.- francs par rapport à l'exercice précédent. Il est réjouissant de constater que c'est avant tout le poste des impôts sur les personnes physiques qui enregistre une croissance importante ; poste qui, en principe s'avère relativement stable. Toutefois, il convient de noter qu'un montant très important, proche de 100'000.- francs, a été encaissé auprès d'un petit nombre de contribuables. Une analyse détaillée de la structure de cet écart entre 2008 et 2009 sera réalisée par le Conseil communal, afin d'identifier tout éventuel effet passager, en vue de l'élaboration des budgets futurs et de la planification financière de la commune.

Du côté des charges, les dépenses pour l'enseignement obligatoire ont été moins importantes que prévues, avec un écart de 77'000.- francs environs par rapport au budget. Il s'agit avant tout de charges découlant de projets qui ont pris plus de temps que prévus pour se réaliser, à l'exemple de la 2^{ème} année d'école infantine. Ces charges seront toutefois présentes dans les budgets futurs.

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale, les dépenses sont inférieures de 92'000.- francs environ par rapport au budget. Dans ces domaines également, s'il est réjouissant de constater des dépenses en retrait par rapport au budget 2009, l'accroissement permanent des coûts de la santé cumulé au vieillissement de la population, ne laissent pas entrevoir de stabilisation de ces postes de dépenses dans un avenir proche.

En résumé, sous l'effet cumulé de ces charges en moins et de ces revenus en plus, l'exercice 2009 présente un excédent de revenu d'environ 460'000.- francs. Le Conseil communal a présenté des propositions afin d'utiliser ce résultat, pour partie à des fins d'amortissements, et pour partie en l'affectant à des réserves.

3. Remarque particulière

Les ventes d'eau à l'AESO en 2009 sont inférieures de 50'000.- francs environ par rapport à 2008. La réfection du puits de Lentigny a empêché toute livraison depuis cette source. Selon les informations communiquées par le Conseil communal, différents problèmes survenus durant ces travaux ont retardé l'achèvement de cette réfection. Compte tenu de la perte financière importante qu'occasionne l'absence de livraison d'eau, le Conseil communal s'est déclaré déterminé à tout entreprendre pour rétablir le plus rapidement possible les capacités de livraison de notre commune, afin de limiter l'impact de ce manque de recette sur les comptes 2010.

4. Conclusion et proposition

Sur la base du rapport de révision et en tenant compte des remarques précitées, la Commission financière propose à l'Assemblée de commune d'approuver les comptes qui lui sont soumis, qui se soldent par un excédent de revenu de 5'032.25 francs.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour le bon travail réalisé."

M. Raphaël Devaud demande pourquoi le rapport de l'organe de révision n'est pas lu.

M. Laurent Yerly explique que, selon la loi sur les communes, il revient à la commission financière de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'en tenir compte lors de l'élaboration de son rapport.

M. Dominique Romanens s'est procuré le bilan sur le site de la commune, il constate qu'à l'actif figurent d'importants montants, bloqués sur des comptes, alors qu'au passif, il y a 6 millions de dettes; il ne comprend pas la politique de gestion des liquidités du conseil communal. **Le président** explique qu'un examen pour déterminer le besoin en trésorerie a été fait avec la boursière, en tenant compte des fluctuations; il en ressort qu'il est nécessaire de disposer de CHF 900'000.- de liquidité. Il informe qu'un emprunt à terme fixe de CHF 1'900'000.-, arrivé à échéance, a été consolidé à un taux 2.36% sur 10 ans, ce qui permet à la commune, à l'échéance des autres emprunts et si les taux ne sont pas favorables, de fixer les nouveaux emprunts sur un court terme. Le montant disponible servira au financement des prochains investissements, notamment pour la nouvelle école, l'assainissement de la butte de tir de Lentigny, etc. **Brigitte Eltschinger, boursière**, précise que les montants bloqués (CHF 900'000.-) comprennent les CHF 500'000.- pour la réserve obligatoire de la protection civile et les CHF 340'000.- pour la nouvelle mensuration et d'autres réserves pour les bâtiments et les routes. **M. Dominique Romanens** demande si le conseil communal dispose de ratios ou d'indices, établis par le service des communes par exemple, lui permettant d'établir des comparatifs avec des communes similaires. **Le président** répond que le service des communes définit des indices propres à chaque commune. **M. Laurent Yerly**, en son titre de conseiller économique à la Direction des Finances, précise que le service des communes n'établit pas

d'indicateurs qui permettent des comparatifs entre les communes. (*voir aussi l'intervention de Mme Beatrix Guillet dans les Divers*)

3.3 Approbation des comptes

Les comptes 2009 sont approuvés à 42 voix sans opposition.

3.5. Autorités de district

Point 4 - Décision suite à l'enquête administrative

Le président donne la parole à M. le Préfet.

M. le Préfet tient en préambule à préciser le contexte : il n'y a pas de préjudice pour la commune et les administrés en relation avec les faits de l'enquête administrative diligentée à la suite de différents événements. Il explique sa présence en précisant qu'une enquête administrative n'est pas un fait anodin, et que jusqu'à ce jour, les citoyens n'ont jamais obtenu d'information en direct de la Préfecture et qu'il estime que cela est important. La raison pour laquelle il a été relativement restrictif dans ses communiqués de presse est liée au fait que ceux-ci n'étaient pas uniquement destinés aux citoyens mais à tout le canton, voire au-delà. M. le Préfet rappelle que le travail du conseil communal est un travail considérable et qu'il est impossible à travers une enquête de décrypter l'ensemble des éléments. Il retrace les principales démarches qui ont précédé l'ouverture de l'enquête :

- 15 juin 2009 : comme pour toutes les communes du canton, inspection de la commune de La Brillaz par la Préfecture; rien de spécial n'a été remarqué, mis à part un traitement un peu compliqué du courrier.
- 18 août 2009 : 3 courriers émanant des membres du conseil communal sont adressés à la Préfecture; à travers ces 3 courriers, c'est l'ensemble du conseil communal qui a fait part des difficultés rencontrées. Sur cette base, M. le Préfet a rencontré deux membres du conseil communal et, estimant que les difficultés étaient suffisamment importantes, il a délégué un de ses collaborateurs, M. Borcard, pour participer à une séance du conseil communal. M. Borcard a pu confirmer l'existence de fortes tensions, en lien principalement avec les dossiers d'un des membres du conseil communal.
- 7 septembre 2009, M. le Préfet a réuni l'ensemble des membres du conseil communal à la Préfecture; il ressort de cette séance que tous les membres du conseil communal, à l'exception d'un, se sont accordés pour dire qu'une personne était la cause des problèmes, ce que la personne en question, Mme Christine Botchi Morel, a réfuté. La loi sur les communes prévoit que les litiges intra-conseil soient réglés par le syndic ou par les conseillers communaux et que l'intervention de la Préfecture ne se fait que dans un deuxième temps. La Préfecture doit alors tenter la conciliation, ce que M. le Préfet a fait en rencontrant les membres du conseil communal ainsi que la secrétaire et la boursière communales. Plusieurs personnes ont fait part, à ce moment-là, d'une certaine frustration et elles ont laissé entendre qu'elles pourraient démissionner.
- 16 octobre 2009 : M. le Préfet a diligenté une enquête administrative qu'il a confiée à M. Philippe Uldry, notaire et ancien syndic de Villars-sur-Glâne afin de constater les irrégularités, d'en déterminer les causes et de proposer des solutions. Il a également informé M. Uldry des nombreuses démissions des conseillers durant l'actuelle législature, cela afin qu'il ait en sa possession tous les éléments pour avoir une vision globale de la situation. Parallèlement, M. le Préfet a pris des mesures provisoires en confiant les dossiers conflictuels de Mme Christine Botchi Morel à ses collègues.
- 23 novembre 2009 : Mme Rose-Marie Diacon annonce sa démission avec effet au 31 décembre 2009. M. le Préfet a suspendu provisoirement Mme Christine Botchi Morel de sa fonction de conseillère communale pour éviter que la gestion courante de la commune ne soit

mise en péril; cependant, cette suspension était de nature prévisionnelle et ne préjugait en rien des conclusions finales de l'enquête.

- 29 novembre 2009 : Mme Christine Botchi Morel a démissionné de sa fonction de conseillère communale.
- 22 janvier 2010 : M. Uldry a remis le rapport d'enquête provisoire; il a été mis en consultation et aucun complément d'enquête n'a été demandé, seules quelques remarques ont été faites.
- 22 mars 2010 : M. Uldry a remis le rapport d'enquête final à la Préfecture.
- 12 avril 2010 : M. le Préfet a rendu sa décision. L'enquête a confirmé les tensions (voire les animosités) et les difficultés rencontrées dans le cadre du travail au sein du conseil communal. Cependant, le rapport a exclu toute irrégularité du conseil communal ou d'un de ses membres à titre individuel; il n'y a donc pas de dysfonctionnement. Par ailleurs, il ressort que le fonctionnement du conseil communal peut être qualifié de bon, gage d'une très bonne qualité du travail effectué, même si ce dernier est complexe, rigoureux et exigeant. M. le Préfet a adressé des recommandations au conseil communal visant, entre-autre, à simplifier son fonctionnement, à alléger la charge de ses membres et à éviter un esprit de compétition. M. le Préfet n'a pas ordonné de mesures particulières ni à l'encontre du conseil communal, ni à l'encontre de ses membres et de ceux de l'administration.

Les communiqués de presse sont disponibles à l'administration communale.

M. Frédéric Morel déclare que la participation à l'assemblée communale diminue régulièrement et que les citoyens se désintéressent de la chose communale; sur la base de ce constat, il demande pourquoi les Autorités poussent vers les fusions. De plus, le travail de conseiller est de plus en plus ardu et important, ne faudrait-il pas professionnaliser ce travail ? **M. le Préfet** répond que les Autorités prennent également en compte d'autres alternatives que les fusions (collaborations intercommunales, associations de communes et même entre districts, ...).

M. Marcel Gaille formule deux questions : est-il possible de faire paraître un résumé du rapport de l'enquête dans l'information communale ? Etant donné que bon nombre de conseillers a été élu tacitement, pourraient-il se présenter ? **M. le Préfet** déclare qu'il revient au conseil communal d'y répondre. **Le président** s'excuse d'avoir oublié de présenter, en début de séance, Mme Nathalie Cabrera Aiello et M. Claude Marro, les deux nouveaux conseillers fraîchement entrés en fonction. Il informe que lors de l'assemblée communale du 30 juin, il est prévu que le conseil communal se présente et qu'il présente également sommairement les objets en cours et en projet dans leurs dicastères.

M. Le Préfet quitte la séance à 22h15.

3.6. Naturalisations & nouveaux citoyens / Libération du droit de cité / Nouveaux citoyens

Point 5 - Election d'un membre à la commission des naturalisations

La commission des naturalisations est composée de 5 membres élus par l'Assemblée communale pour la durée de la législature. Le rôle de cette commission est d'étudier les candidatures à la naturalisation et de soumettre ensuite un préavis au conseil communal.

A la suite de la démission de Mme Christine Botchi Morel, le conseil communal présente la candidature de Mme Nathalie Cabrera Aiello, conseillère communale en charge des dicastères des affaires sociales, des naturalisations, de la santé publique, du culte et de la culture, du conservatoire et des cimetières.

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale élit à Mme Cabrera Aiello à 49 voix sans opposition.

3.7. Association du CO Sarine Campagne et Haut Lac français

Point 6 - Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

En décembre 2009, un projet de statuts a été soumis à toutes les communes membres de l'Association, lesquelles ont présenté leurs remarques. Ces dernières ont été analysées par le Comité de direction qui en a tenu compte dans une nouvelle version.

Cette nouvelle version des statuts a été approuvée à l'unanimité par l'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français en date du 24 mars 2010.

L'Assemblée communale est invitée à accepter ces statuts afin de permettre l'entrée en vigueur de ceux-ci pour la prochaine rentrée scolaire.

La parole n'est pas demandée

L'Assemblée communale approuve à 45 voix sans opposition.

3.8. ACSMS – association des communes pour les services médico-sociaux

Point 7 - Modification des statuts de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)

Ces modifications statutaires sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement des contrôleurs des comptes par un organe de révision (art. 6, 10, 20 et 21 des statuts) ainsi que de diverses modifications d'ordre terminologique. La nouvelle loi sur les communes prévoit en outre l'introduction du référendum obligatoire, dont la limite a été fixée à CHF 10 millions (art. 39 al. 2 des statuts).

L'Assemblée communale est invitée à approuver la modification des statuts régissant l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux en y ajoutant les nouveaux articles : 6, 10, 20 et 21 et 39 al. 2 des statuts.

L'Assemblée communale approuve à 46 voix sans opposition.

3.9. Point 8 - Divers

M. Raphaël Devaud demande quand est prévue la pose des panneaux de rues. **Le président** annonce que la pose des panneaux se fera prochainement; **Laure Kalberer, conseillère communale**, précise que l'investissement sera voté lors de l'Assemblée communale du 30 juin et qu'ensuite le mandat de réalisation sera rapidement attribué. **M. Raphaël Devaud** souhaite savoir qu'est-ce qu'il en est du dossier concernant Swisscom TV. **Le président** explique que le conseil communal est en attente d'informations de la part de Swisscom. Il y a 4 ans, Swisscom proposait d'installer gratuitement la fibre optique nécessaire à la connexion à Bluewin TV dans la commune mais qu'il anticiperait la mise en oeuvre si 50% des ménages de La Brillaz s'engageait par écrit à souscrire un abonnement, sans pour autant fournir d'informations concernant le coût et les programmes. Depuis, Swisscom a changé de stratégie; elle équipe en priorité les villes et villages qui présentent un grand potentiel. Swisscom avait annoncé qu'elle équiperait la commune de La Brillaz en automne 2009 sauf que dans son courrier, elle informait également qu'une partie des frais d'installation serait à la charge de la commune. Dans le cadre de la conférence des syndicats, le président s'est renseigné auprès d'autres communes; certaines ont estimé les coûts exorbitants. Le conseil communal attend toujours une offre claire et précise de la part de

Swisscom avant de prendre une décision; il attend également de voir ce que propose la concurrence.

Concernant l'association AIVL, **M. Pierre-Benoit Yerly** est d'avis que la dénomination " Association d'Intérêt de La Brillaz " aurait été plus judicieuse que " Association d'Intérêts du village de Lentigny "(AIVL). **M. Romuald Mesot** donne la raison de cette appellation : ce n'est pas une volonté d'évincer les villages d'Onnens ou de Lovens; elle a été créée pour défendre les intérêts d'une partie de la commune directement concernée par des dossiers difficiles actuellement. D'autre part, **M. Romuald Mesot** demande un peu plus de souplesse au conseil communal afin que l'AIVL puisse participer davantage aux décisions qui sont prises; il souhaite que le conseil communal tienne compte de sa présente demande dans sa réflexion. **Le président** rappelle qu'une délégation du conseil communal a déjà rencontré l'AIVL et que le conseil communal est très ouvert aux propositions. Néanmoins, le conseil communal doit pouvoir débattre et délibérer dans le secret et la sérénité et tenir compte de l'intérêt de chaque partie et non pas seulement de celui d'un seul groupe; cependant, il accueille volontiers les propositions de l'AIVL.

M. Jean-Pierre Chappuis demande ce qu'il est prévu de faire avec les îlots de l'école de Lentigny; n'était-il pas décidé de les enlever ? **Le président** explique que le conseil communal veut régulariser la circulation sur l'ensemble de la route de Chaffeiru et sur celle de l'école; il est nécessaire d'effectuer une étude globale pour laquelle il n'a pas de crédit actuellement.

Mme Isabelle Masserey Jobin demande s'il est prévu de faire le point sur la 2^{ème} année d'école enfantine et sur la nouvelle école. **Le président** l'invite à participer à la prochaine assemblée communale.

Mme Beatrix Guillet revient sur une question de M. Dominique Romanens concernant la comparaison entre communes; il est très difficile de comparer une commune à une autre, pour ce faire, il faudrait définir des critères de comparaison (nombre d'habitants, étendue du réseau routier, ...), ce qui s'avère difficilement réalisable au vu des importantes disparités entre les communes et les spécificités de chacune. Néanmoins, le conseil communal reste en contact avec d'autres communes.

M. Hubert Fragnière demande comment est prévu l'encaissement de la taxe communale pour les chiens et il espère que des robidogs seront installés dès l'entrée en vigueur du règlement et de la taxe. **Le président** lui répond qu'actuellement le règlement n'est pas encore en vigueur et que la facturation se fera par le canton, sur la base ANIS; et que les équipements seront effectivement installés.

Le président remercie l'Assemblée pour la bonne tenue des débats; il signale que lors de précédentes assemblées, des réactions survenues dans les débats sur des sujets un peu litigieux, ont découragé les jeunes citoyens présents à s'intéresser davantage à la chose communale. Il invite ses concitoyennes et concitoyens à réfléchir sur le fait que l'Assemblée n'a pas pour but d'avoir des gagnants et des perdants mais bien de trouver ensemble les solutions qui permettent le développement de la commune; qu'en définitive, les membres de l'Assemblée sachent sur quels arguments prépondérants l'Assemblée a pris sa décision. Il réitère ses remerciements pour la bonne ambiance de cette séance, souhaite une bonne fin de soirée à tout le monde et lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

Antoine Ruppen

Bernadette Frossard

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.